

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM-011-13383/22/BM**

### ■ **Renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et règlement de leurs cotisations au titre de l'année 2022**

17467

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations actives en matière d'Environnement présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Ces associations sont les suivantes :

L'association ACOUCITE, pôle d'expertise qui a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain. Acoucity accompagne la Métropole dans le déploiement d'un Observatoire de l'Environnement Sonore et accompagne la Métropole dans l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Métropolitain et de son Plan de Déplacement Urbain. Le montant de cotisation pour 2022 est de 800 euros.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA dont l'objet est d'être un outil de gestion au service de ses membres (État, Collectivités, industriels, associations, experts), permettant la mise en œuvre des actions définies par son Conseil d'Orientation (dans les domaines de la qualité de l'air, les questions sanitaires, les risques technologiques, les effluents industriels...). En plus de l'organisation de réunions d'information et d'échanges sur ces sujets le S3PI aborde des sujets nouveaux : l'économie circulaire, les enjeux santé environnement. Sur ce dernier thème, la Métropole est partenaire du projet « REPONSES », conduit par cette association, et qui a pour objectif de renouer le dialogue et d'apporter des réponses concrètes à la population en matière de santé de l'environnement industriel. Le montant de cotisation pour 2022 est de 15.839 euros.

Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), est une référence nationale, dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. Cette association apporte son expertise aux collectivités adhérentes tant sur le plan réglementaire, que sur le plan technique par la diffusion d'articles et de dossiers, mais aussi par l'accompagnement sur des sujets sollicités par l'adhérent. Enfin, elle anime un réseau d'échange d'expériences entre plusieurs collectivités à la pointe sur ces sujets. Le montant de cotisation pour 2022 est de 2.200 euros.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille-Provence (ALEC), dont l'objet est d'assurer une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets en matière de rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique et production d'énergie décentralisée. Elle participe, au côté du CPIE du Pays d'Aix, à l'échelle métropolitaine au Service Public de l'Efficacité Énergétique de l'Habitat. Elle intervient à ce titre sur les Territoires de Marseille Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Pays de Martigues. Pour 2022, le montant de cotisation est de 118 123,07 euros.

Le Réseau Régional pour l'Éducation à l'Environnement, appelé également GRAINE PACA, regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la Région, agissant dans le domaine de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Cette association, loi 1901, a plusieurs objectifs : la production de connaissance et d'information relative à ce thème et propose une base de données en ligne, disponible à ses adhérents. Cette base est une source précieuse car elle émane des retours d'expérience, mais également des statistiques produites par l'ensemble des associations EEDD de PACA, tout en s'appuyant sur des études françaises et internationales, l'apport d'une aide aux différents acteurs de l'EEDD par le partage de données, la mise à disposition d'outils méthodologiques et pédagogiques à partager ainsi que le retour d'expériences. Enfin, GRAINE PACA participe, en tant qu'acteur, aux travaux de l'opération « les Fertiles Rencontres » portée par la Métropole et destinée aux acteurs métropolitains de l'Éducation à l'Environnement. Pour mémoire, cette action a pour but de favoriser la montée en compétence des agents de la collectivité investis de mission de sensibilisation, par la rencontre avec les autres acteurs, par le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Le GRAINE a apporté, dans cette opération, son savoir-faire et son réseau. Le montant de cotisation pour 2022 est de 2.000 euros.

En conséquence, et au regard des partenariats engagés depuis plusieurs années avec ces organismes, il est proposé de renouveler pour 2022 l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à ces associations et leur verser leur cotisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ENV 011-1453/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion aux associations du secteur de l'environnement, dont, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) et le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA ;
- La délibération n° ENV 006-1137/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille-Provence (ALEC) ;
- La délibération n° ENV 002-2397/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion à l'association ACOUCITE ;
- La délibération n° ENV 019/6993/BM du Bureau de la Métropole du 24 octobre 2019 portant adhésion à l'association GRAINE PACA ;
- La délibération n° TCM 016-9558/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant renouvellement pour 2021 des adhésions aux associations du secteur de l'environnement.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que les actions des associations listées ci-dessus représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement ;
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend renouveler son adhésion à ces organismes.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés, les renouvellements d'adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes, ainsi que le règlement des cotisations correspondantes au titre de l'année 2022 d'un montant total de 138 962,07 euros :

- ACOUCITE pour un montant de cotisation de 800 euros ;
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA pour un montant de cotisation de 15.839 euros ;
- Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) pour un montant de cotisation de 2.200 euros ;
- L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille-Provence pour un montant de cotisation de 118 123,07 euros;
- Graine PACA pour un montant de cotisation de 2.000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement, chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 74, pour les cotisations à verser aux organismes :

- ACOUCITE pour un montant de cotisation de 800 euros ;
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA pour un montant de cotisation de 15.839 euros ;
- Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) pour un montant de cotisation de 2.200 euros ;
- L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille-Provence pour un montant de cotisation de 118 123,07 euros ;
- Graine PACA pour un montant de cotisation de 2.000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée,  
Protection de l'environnement,  
Lutte contre les pollutions,  
Transition écologique

Amapola VENTRON